

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE
Puy-de-Dôme

SÉANCE DU 4 JUILLET 2014

Le 4 juillet 2014, le Conseil municipal de la commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Eric GATINEAU, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés :

Procurations :

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation :

27 juin 2014

Secrétaire de séance :

Martine BONNEFOY

COMMISSIONS COMMUNALES DIVERSES

Monsieur le maire rappelle qu'il y a lieu d'instaurer les commissions communales chargées d'étudier divers dossiers afin de proposer des solutions au conseil municipal, (sans avoir de pouvoir de décision).

Le conseil municipal, ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, valide la composition de chaque commission communale.

Voté à l'unanimité.

LOCATION : 15 RUE DE LA PRADE – ENCAISSEMENT DE LA CAUTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée du remplacement d'un vitrage cassé dans un logement suite au départ d'un locataire. Le coût des travaux est de 282€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'utiliser la caution afin de couvrir le coût des travaux.

Voté à l'unanimité.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES : DEPOT DES ARCHIVES DE PLUS DE 100 ANS

Après lecture de la liste établie par une archiviste, le conseil municipal, décide de déposer les archives communales de plus de 100 ans aux archives départementales.

Voté à l'unanimité.

**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES :
ADHESION ET APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF**

Vu la proposition faite aux collectivités d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés au sein duquel le Conseil général du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant que les tarifs ne sont pas connus au préalable de l'engagement,

A la question, êtes-vous favorable à l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés ? Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

8 *CONTRE*, 6 *POUR* et 1 *ABSTENTION*.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VOLVIC SOURCES ET VOLCANS (VSV) : GROUPEMENTS DE
COMMANDES**

Les marchés d'achat de « fournitures administratives », « vêtements de travail et équipements de protection individuelle », « produits d'entretien », « fournitures scolaires », « prestations de gros entretien » arrivant à terme, il convient d'effectuer un nouveau groupement de commandes.

En conséquence, le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion aux différents groupements de commandes.

Voté à l'unanimité.

VSV : MISE EN PLACE D'UN SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Afin de mettre en œuvre un service commun d'autorisation du droit des sols, il est proposé au conseil municipal de valider le principe de la prise en charge par VSV de l'instruction des actes d'urbanisme à compter du 1er janvier 2015.

Voté à l'unanimité.

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES : MISE EN PLACE D'UN SERVICE
AUTORISATION DU DROIT DES SOLS**

Afin de mettre en œuvre le service commun, il convient de résilier la convention liant la commune de Chanat-la-Mouteyre à l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention entre la commune et l'Etat.

Voté à l'unanimité.

**VSV : SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE - APPROBATION DU RAPPORT TECHNIQUE ET
DES STATUTS DU FUTUR SYNDICAT**

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le rapport technique, l'avant-projet d'aménagement et les statuts proposés et demande la création d'un Syndicat Mixte de Gestion Forestière intercommunal.

Voté à l'unanimité.

TRANSPORT SCOLAIRE : REMBOURSEMENT PARTICIPATION FAMILIALE

Par convention, le Département du Puy-de-Dôme avait confié à la commune de Chanat-la-Mouteyre le soin de contribuer à l'organisation et la gestion des services de transports scolaires.

Dans le cadre de l'organisation du transport scolaire 2014/2015, les services du Département du Puy-de-Dôme ont mis en place un nouvel outil de gestion dénommé « PEGASE »,

En raison de ce nouveau mode de gestion, les familles verseront directement au Département la participation financière due au titre des transports scolaires.

A ce titre, la convention conclue entre la commune Chanat-la-Mouteyre et le Département du Puy-de-Dôme sera modifiée afin que l'encaissement du montant de la participation familiale ne relève plus des missions de la commune.

Pour autant, la commune de Chanat-la-Mouteyre souhaite continuer à prendre en charge les frais de transport supportés par les familles qui utilisent le transport dans les conditions suivantes :

- les enfants domiciliés à La Mouteyre scolarisés à l'Etang ou Chanat,
- les enfants domiciliés à Chanat et scolarisés à l'Etang,
- les enfants domiciliés à l'Etang et scolarisés à Chanat,
- les enfants domiciliés à Chanat et inscrits à la garderie de l'Etang.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de rembourser la totalité des frais de transport scolaire aux familles de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dans les conditions énoncées ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME : ADHESION AU SERVICE RETRAITES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer au service « retraites » compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL.

Voté à l'unanimité.

**PERSONNEL : MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES - CREATION D'UN POSTE DE
NON TITULAIRE**

Le conseil municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2014, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 8h00.

Voté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : VALIDATION DES INTERVENANTS

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose de confier à des organismes spécialisés l'animation des Temps d'Activité Périscolaire pour l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier l'animation des Temps d'Activité Périscolaire à Auvergne Attitude, Anis Etoilé et aux Petits débrouillards pour un coût total de 9 470 €.

Voté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DM N°1

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant sur le Budget ASSAINISSEMENT de l'article 2315 à l'article 2156 pour 60 000 €.

Voté à l'unanimité.

BUDGET EAU : DM N°1

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant sur le Budget ASSAINISSEMENT de l'article 2763 à l'article 2156 pour 40 000 €.

Voté à l'unanimité.